




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-76**

Séance publique du

24 juillet 2020

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1177014-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : GRANDE BRADERIE D'AUTOMNE DU JEUDI 3 AU SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020 EN
DIVERS LIEUX DE LA VILLE**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction Gestion de l'Espace Public,
Commerce & Artisanat

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2020

Nomenclature : 3.5

Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : GRANDE BRADERIE D'AUTOMNE DU JEUDI 3 AU SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020
EN DIVERS LIEUX DE LA VILLE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'Association Aix en Commerce, créée en novembre 2014, et représentée par sa Présidente Madame Nawal EL YAHMIDI SCALA dont l'objectif est de promouvoir le commerce Aixois souhaite organiser une braderie en centre-ville à destination des commerçants volontaires. Ces rendez-vous commerciaux ont toujours connu un vif succès, car ils permettent à la fois de fédérer un grand nombre de commerçants qui y voient l'opportunité de dynamiser leur activité et de renforcer l'attractivité du centre-ville pour les usagers.

Cette manifestation intitulée «la Grande Braderie du Printemps» aura lieu du Jeudi 3 au Samedi 5 Septembre 2020 inclus. Lors de cette opération, les commerçants et artisans Aixois pourront sortir sur un espace délimité et restreint aux limites de leur commerce les biens habituellement vendus à l'intérieur de leur établissement.

Par délibération n°DL.2019-551 du 16 Décembre 2019 relative à la fixation des tarifs et droits divers pour l'année 2020, il a été décidé d'appliquer le tarif de 7,00€ par jour par mètre linéaire et par exposant pour l'occupation du Domaine Public. Ainsi l'Association Aix en Commerce devrait s'acquitter de la somme de 5 040 € décomposée comme suit:
80 commerçants participeront à cet événement sur 3 jours pour un stand moyen de 3 mètres linéaires (soit 3ml x 7,00€ x 80 x 3j).

A l'instar des années précédentes l'association demande l'application du tarif forfaitaire de 500 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public, afin de contribuer au

succès de cette manifestation.

Ainsi il convient de soutenir cet événement dont les retombées économiques sont importantes pour la Ville, en accordant un dégrèvement partiel de la redevance de l'Occupation du Domaine Public à hauteur de 4 540 €.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir:

- **ADOPTER** un dégrèvement partiel de l'Occupation du Domaine Public d'un montant à hauteur de 4 540 € pour «la Grande Braderie du Printemps» 2020.

DL.2020-76 - GRANDE BRADERIE D'AUTOMNE DU JEUDI 3 AU SAMEDI 5 SEPTEMBRE
2020 EN DIVERS LIEUX DE LA VILLE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote


NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»